



## Pluralité d'acte Notarié pour une succession

Par **Evel**, le **02/09/2015** à **21:43**

Bonjour,

Dans le cadre d'une succession je viens d'être contacté par un notaire me signifiant que je suis héritière avec d'autres personnes d'un terrain d'une valeur très minime ( 2000 euros).

Les actes n'ont pas été régularisés dans les successions respectives et aujourd'hui avant de pouvoir hériter de ma part ( 7 actes doivent être réalisés ).

Comment cela se passe-t-il pour régulariser ces actes et le coût approximatif.

Y a-t-il même un intérêt à régulariser cet héritage au regard du prix très minime de ce terrain et des frais d'actes que cela peut engendrer ?

Vous remerciant d'avance de votre aide.

Merci pour avoir la possibilité de pouvoir avoir accès à votre forum qui est très utile dans des dossiers très complexes...

Par **Evel**, le **06/09/2015** à **22:07**

Je vous remercie de votre aide...